

Chapitre à la Communauté de Scourmont

la Solennité du Saint Sacrement

26 juin 2011

La concélébration

À l'Eucharistie de ce matin je commenterai l'Évangile du Jour. Dans ce chapitre-ci je voudrais dire un mot d'un aspect pratique de la célébration eucharistique, à savoir la concélébration. Il y a peut-être des points de notre célébration quotidienne que nous aimerions améliorer ; il peut donc être utile de réfléchir dans un premier temps sur le sens de la concélébration. Et il pourra aussi être bon de faire un peu d'histoire.

Tout d'abord l'histoire assez récente. Les plus anciens parmi nous, c'est-à-dire ceux qui ont vécu la vie monastique avant le Concile Vatican II, se souviennent de ce qu'était alors la situation concernant la célébration eucharistique dans nos communautés. Chaque prêtre célébrait sa messe privée qui était servie par un frère convers, un novice ou un moine de chœur non encore prêtre. Les frères convers assistaient aussi ensemble à une messe célébrée pour eux, puis il y avait la messe conventuelle chantée à laquelle personne d'autre que le célébrant ne communiait. Le dimanche, les frères convers assistaient aussi à la messe conventuelle.

Avec la conscience liturgique retrouvée avec Vatican II, on se rend compte combien cette situation était étrange, pour ne pas dire aberrante. Le matin, après les Vigiles, célébrées en commun, tous les prêtres et leurs serviteurs se dispersaient sur autels latéraux pour célébrer privéement ce que la théologie nous disait être le sacrement de l'unité. Et tous assistaient plus tard dans la matinée à une messe conventuelle à laquelle personne d'autre que le célébrant ne participait pleinement, puisque lui seul communiait.

Dans les années qui précédèrent le Concile, dans le cadre du mouvement liturgique qui doit énormément à Dom Lambert Baudouin, l'idée de remplacer cette pratique par la concélébration se répandit graduellement.

En réalité, la concélébration avait toujours existé dans l'Église, mais jamais de la façon dans laquelle on la connaît actuellement. Il

faut dire que notre pratique actuelle est une chose nouvelle. Dans l'Église ancienne, l'usage de la concélébration était pratiqué lorsqu'on voulait souligner l'unité du sacerdoce et l'unité entre diverses Églises locales ; par exemple lorsqu'un évêque en recevait un autre comme hôte dans sa cathédrale. De même lorsque plusieurs évêques en consacraient un autre. Et lors de l'ordination sacerdotale le nouveau prêtre concélébrait avec l'évêque qui venait de l'ordonner.

Hors ces cas qui demeuraient des exceptions, on insistait dans l'Église ancienne sur l'unicité de célébration dans chaque Église locale. On n'imaginait pas une co-présidence de l'Eucharistie, et il était normal que les prêtres qui n'avaient pas une assemblée à présider participent, comme les autres fidèles, à une messe célébrée par un d'entre eux. On dit que les Papes Pie IX et Léon XIII ne célébraient pas quotidiennement, mais préféraient assister et communier à une messe célébrée par quelqu'un d'autre.

Quant à l'ensemble des fidèles, la communion était devenue très rare pour eux au cours des siècles ; et c'est Pie X qui, très heureusement, rétablit l'accès facile et même quotidien pour tous à l'Eucharistie. C'est depuis lors que l'on considère qu'il est essentiel pour un bon chrétien et en tout cas pour un religieux de communier tous les jours. On considère aussi qu'il est normal pour un prêtre de célébrer tous les jours, même s'il n'y a jamais eu aucune règle canonique l'obligeant à le faire.

Toujours est-il que Vatican II, dans la Constitution *Sacrosanctum concilium* publiée dès la première session du Concile, *n'introduit pas la concélébration, puisqu'elle existait déjà, mais en élargit le champ d'exercice* (n° 57). Toutefois, les Pères conciliaires ne prévoyaient pas du tout une concélébration quotidienne dans les monastères, comme nous le faisons. Ils mentionnaient qu'on pourrait utiliser la concélébration, par exemple, lors bénédiction d'un abbé, comme on le fait lors d'une ordination sacerdotale ou épiscopale. Mais dès la promulgation de la Constitution, la pratique de la concélébration quotidienne s'est rapidement répandue dans les communautés monastiques d'hommes. Rome fut pris de court, et la législation dut suivre la vie. Au début, Rome insistait pour que tous les concélébrants portent la chasuble. Puis on insista sur l'aube, ne jugeant pas que la coule fût un ornement liturgique, même si déjà la pratique s'était répandue de faire des aubes identiques à des coules monastiques, etc.

Il y aurait beaucoup à dire - mais nous n'en avons pas le temps ce matin - sur la « petite histoire » qui entoura l'élaboration du rituel de la concélébration. Beaucoup d'éléments de ce rituel avaient explicitement pour but de ménager la sensibilité des prêtres - surtout des prêtres âgés qui célébraient en privé depuis de nombreuses années

- et qui auraient l'impression de ne « pas dire la messe », si on n'imaginait pas des façons de leur faire faire quelque chose durant la célébration, tel que la récitation des *mémentos*, par exemple.

Déjà dès les débuts, de bons liturgistes voyaient cette concélébration de tous les prêtres dans une communauté monastique comme une simple transition permettant de mettre fin à la pratique des messes privées juxtaposées. En effet, s'il était anormal pour une communauté que personne d'autre que le célébrant ne communie à une messe conventuelle, il est aussi anormal d'avoir une célébration où le nombre des présidents est plus grand que le nombre des autres participants. En effet, en bonne théologie, la messe est *célébrée* par toutes les personnes qui y participent et le rôle du prêtre ordonné est de *présider* cette célébration.

Le sacrement de l'Eucharistie a pour but de rendre présent l'unique sacrifice du Christ, afin que tous les fidèles, y compris les prêtres, puissent s'y unir. Ce sacrifice est unique et n'est jamais répété. Il est donc simplement rendu présent. Qu'il le soit par le ministère d'un prêtre ou par celui de vingt prêtres ne change rien. Dans une communauté où il y a vingt prêtres, Dieu n'a pas besoin que tous concélébrent. Eux peuvent en avoir besoin, et c'est pourquoi ils le font. Il n'y a donc rien de scandaleux à ce qu'un prêtre préfère participer à l'eucharistie comme le reste des fidèles plutôt que de s'ajouter au nombre des concélébrants.

Très tôt, dans nos monastères, on a essayé de faire en sorte que la concélébration soit vraiment une affaire de communauté et que la séparation des prêtres concélébrants des autres participants ne soit pas trop accentuée. Ainsi, en général toute la liturgie de la Parole se déroule dans les stalles du chœur et toute la communauté monte dans le sanctuaire pour la seconde partie de la célébration.

Il y a aussi la question de la présence des laïcs. Si on accepte que des laïcs, en particulier des retraitants et retraitantes, participent à notre célébration eucharistique, nous devons voir à ce qu'ils « participent » vraiment, formant avec nous une seule « communauté célébrante » et ne soient pas de simples spectateur à une action faite par d'autres devant eux.

Autant de notions dont il faudra tenir compte dans une révision éventuelle de nos modes de concélébration. La notion théologique fondamentale à retenir est celle de l'unicité du sacrifice du Christ, à laquelle le *nombre* des célébrations n'ajoute rien en lui-même. L'autre notion tout aussi importante est celle de l'unité de la communauté qui doit être manifestée aussi dans la forme de célébration.

Document extrait du [site de l'abbaye Notre-Dame de Scourmont](#), qui se trouve sur le territoire de Forges, à sept kilomètres au sud de la ville de Chimay, en Belgique. Notre-Dame de Scourmont est une abbaye de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance.

Armand Veilleux